INRAE – Rénovation du bâtiment SDAR 27 à Avignon (84)

CCTP

LOT N°01
DEMOLITIONS – CLOISONS – DOUBLAGES – FAUX-PLAFONDS – PEINTURE – SOL – FAIENCE

PHASE : DCE
DATE : JUILLET 2026

ADRESSE DU TERRAIN :
84140 Avignon

Maitre d'ouvrage	**INRAE**	228, route de l'Aérodrome Domaine Saint Paul - Site Agroparc CS 40509 84914 Avignon Cedex 9 Tél. 04 32 72 20 00
Architectes	**SCOP Ecostudio**	171, chemin de Halage 30300 Beaucaire Tél. 04 66 63 88 07
BET Chauffage et ventilation Mandataire	**ALD INGENIERIE**	48, rue Maurice Béjart 34080 Montpellier Tél. 04 67 40 85 62
SPS		
Bureau de contrôle		

SOMMAIRE

1 GÉNÉRALITÉS 4
1.1 Objet du présent lot 4
1.2 Consistance des travaux 4
1.3 Reglementation 4
1.4 Consistance du forfait 5
1.5 Obligations de l'entreprise 5
1.6 Reconnaissance des lieux 5
1.7 Exécution des travaux 6
1.8 Supports 7
1.9 Garantie acoustique 7
1.10 Prescriptions parasismiques 7
1.11 Coordonnateur securite 7
1.12 Gestion des déchets 7
1.13 Limites de prestations 7
1.14 Qualification SS4 amiante 8

2 DESCRIPTION DES TRAVAUX : CLOISONS, DOUBLAGES, FAUX-PLAFONDS 9
2.1 Travaux préparatoires 9
2.1.1 Installation et protection de chantier, dépenses d'investissement 9
2.1.2 Déplacement mobilier, protection, réaménagement, nettoyage 9
2.2 Travaux de dépose déconstruction 9
2.2.1 Dépose des ouvrages de second œuvre 10
2.3 Travaux de cloisonnement en plaque de plâtre 10
2.3.1 Cloisons de plaque plâtre 78/48 38 dB 10
2.3.2 Cloisons de plaque plâtre 78/48 hydro 38 dB 11
2.3.3 Encloisonnement WC suspendu 11
2.4 Travaux de doublage en plaque de plâtre 12
2.4.1 Doublage BA13 sur ossature métal 12
2.4.2 Ouvrages divers 12
2.4.2.1 Pose des huisseries 12
2.4.2.2 Renforts de cloisons 12
2.5 Travaux de faux-plafond démontables 12
2.5.1 Faux plafonds panneaux perforés - Dim. 60x60cm 12
2.5.2 Remplacement des dalles de faux plafonds panneaux perforés - Dim. 60x60cm 13
2.5.3 Trappes d'accès combles 13
2.6 Travaux d'isolation 14
2.6.1 Isolation combles 28cm ep 14

3 DESCRIPTION DES TRAVAUX : SOLS, FAÏENCES, PEINTURE 14
3.1 CHape 14
3.1.1 Chape sèche 14
3.1.2 Chape liquide 14
3.2 Revêtements muraux 14
3.2.1 Faïences collées 20*20 14
3.3 Préparations des supports 15
3.3.1 Préparation des fonds (murs et plafonds) 15
3.4 Peinture sur parois verticales 15
3.4.1 Peinture acrylique sur murs plaques de plâtre 15
3.5 Peinture sur parois horizontales 16
3.5.1 Peinture acrylique sur plafonds 16
3.6 Peinture sur menuiseries intérieures 16
3.6.1 Peinture sur huisseries et porte bois 16
3.6.2 Peinture sur plinthes bois intérieures 16
3.7 Peinture sur support métallique 17
3.7.1 Peinture sur main-courante intérieure 17
3.8 Revêtement de sol souple linoléum 17

3.8.1 Revêtement de sol linoléum 2,5 mm – 6db 17
3.9 Nettoyage 18

1 GÉNÉRALITÉS

1.1 OBJET DU PRESENT LOT

Le présent C.C.T.P. a pour objet de définir les travaux du
Lot 01 – Démolitions, cloisons, faux-plafonds, peinture, sol, faïence pour l'opération suivante :
INRAE – Rénovation du bâtiment SDAR 27 à Avignon
La visite du site est obligatoire avant remise de l'offre de l'entreprise.
Le rapport de repérage amiante avant travaux ayant note la présence d'amiante, l'entreprise devra être qualifiée pour la réalisation d'interventions en sous-section 4. (§1.14 ci-après).

1.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX

L'entrepreneur devra avoir pris connaissance dans son intégralité des différentes pièces contractuelles du marché. Le présent document a pour objet de définir l'ensemble des études, fournitures et travaux du présent lot en complément des dispositions prévues aux autres pièces du marché énoncées au C.C.A.P., et notamment :

- Le C.C.A.G (Cahier des Clauses Administratives Générales).
- Le C.CT.G. (Cahiers des Clauses Techniques Générales)
- Les généralités communes à tous les corps d'état (STGC)et les C.C.T.P. des autres corps d'état ;
- Le C.C.A.P. (Cahier des Clauses Administratives Particulières).
- Le R.C (Règlement de la Consultation).
- L'A.E. (Acte d'Engagement).
- Les plans et détails de conception architecturale ;
- Les plans de principe "Structure" et "Fluides" ;
- Le Permis de Construire et ses annexes ;
- Le P.G.C.S.P.S. ;
- Et tous autres documents faisant partie du marché. Cette liste n'est pas limitative.

Les prestations à la charge de l'Entrepreneur du présent lot comprennent :

- Les études avec plans et détails d'assemblage et d'exécution réalisés à grande échelle établis d'après le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.).
- Tous les moyens de levage et de manutention nécessaires à la fourniture, le transport à pied d'oeuvre, le stockage, la manutention, le levage, la pose et le réglage de ses propres ouvrages.
- La fourniture et la pose des quincailleries.
- Les habillages et calfeutrements des menuiseries.
- L'établissement de l'organigramme des serrures pour l'ensemble des portes créées pour tous les corps
- d'état
- L'ensemble des sécurités du personnel et de l'hygiène sur le chantier.
- La fourniture, la pose et la réalisation :
 - Des cloisons séparatives et de distributions,
 - Des doublages intérieurs,
 - Des faux plafonds
- L'ensemble des ouvrages divers décrits au présent C.C.T.P.
- Les nettoyages et les enlèvements hors chantier de tous déchets, gravois résultant de l'exécution des travaux du présent lot.
- La finition des ouvrages du présent lot doit être parfaite et très soignée notamment pour :
 - Les parements.
 - Les arêtes et cueillies doivent être parfaitement rectilignes.
- Cette liste n'est pas limitative.

1.3 REGLEMENTATION

Pour l'exécution de ses travaux, l'entrepreneur du présent lot doit se conformer à l'ensemble des textes en vigueur à la date d'exécution des travaux et plus spécialement aux :

- DTU et leurs additifs ;

- Normes Européennes et Françaises publiées par l'Association Française de Normalisation (A.F.N.O.R.) et homologuées par arrêté ministériel et en vigueur à la date de la remise de l'offre même si elles ne sont pas citées dans le présent document.
- Décrets
- Règlements administratifs
- La réglementation accessibilité en vigueur

En cas de discordance entre ces différents documents, celui de date la plus récente fait foi.
La liste des documents rappelée ci-dessous n'est pas limitative. Tous les documents en vigueur à la date de remise de l'offre sont réputés connus de l'Entrepreneur.
L'attention de l'Entrepreneur est attirée sur quelques textes de portées générales. L'ensemble de la réglementation étant applicable, l'Entrepreneur doit se reporter, aux textes publiés par le R.E.E.F.

1.4 CONSISTANCE DU FORFAIT

Les travaux de cloisons, de doublages, de faux-plafonds et d'isolation, peinture, sol et faïences comprennent d'une manière générale:
- Réception des supports et état des lieux,
- L'exécution des travaux divers d'installation, de signalisation et de protection du chantier.
- Approvisionnement de tous les matériaux et produits nécessaires comprenant toutes les manutentions, montage, stockage, échafaudages, etc...
- Fourniture des clous à bateau, agrafes, plâtre spécial, etc...
- La mise en oeuvre compris les découpes, scellement, trappes, semelles résilientes ou isolantes, socles en mortier, etc...
- Sujétions de raccordement avec les ouvrages maçonnés,
- Le traitement des arêtes, avec profil métallique si nécessaire, la finition des tranches de panneaux apparentes,
- Réfection des ouvrages défectueux constatés aux réceptions,
- Assistance technique aux autres corps d'état en ce qui concerne les percements, tranchées, scellements, raccords,
- Nettoyage hebdomadaire de chantier et enlèvement de ses gravats,
- Essais divers,
- Raccords de plâtre ou d'enduit après rebouchage des saignées des autres corps d'état.
- Le respect du Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé.
-

1.5 OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE

- L'entrepreneur reste seul responsable, dans le cadre du CCTP, des matériaux qu'il préconise.
- Il devra fournir les marques et caractéristiques de ses matériaux.
- Avant la signature des marchés, il devra s'informer auprès du Bureau de Contrôle de la conformité de ses matériaux.
- Après la signature des marchés, aucune remise en cause du forfait ne sera tolérée.

1.6 RECONNAISSANCE DES LIEUX

Avant la remise de son acte d'engagement, l'entrepreneur est réputé avoir pris connaissance des lieux, du terrain et des abords et avoir parfaitement apprécié les conditions d'accès et les possibilités de desserte en voirie et réseaux divers. Il devra en outre, procéder à la collecte de tous les renseignements utiles et à tous les travaux de recherche et sondages nécessaires en vue de déterminer la nature, les dimensions et les profondeurs d'ouvrages existants dans l'emprise ou au voisinage de ses travaux.
Des canalisations enterrées peuvent éventuellement exister sous l'emprise ou à proximité des bâtiments à construire. L'entrepreneur du présent lot devra les repérer et communiquer leur localisation à l'Architecte qui prendra alors les dispositions qui s'imposent si leur présence est incompatible avec les ouvrages à construire.
L'entrepreneur du présent lot devra alors prendre toutes les dispositions nécessaires à la protection de ces conduites et de leurs regards sur la totalité de l'emprise du terrain notamment lors des travaux de terrassement et vis à vis de la circulation des camions et engins de chantier.
Tous dommages qui pourraient survenir à ces conduites par la faute ou la négligence de l'entrepreneur du présent lot seraient réparés entièrement à ses frais.

Avant tout commencement des travaux, l'Entrepreneur doit faire procéder, à un état des lieux contradictoire (constats d'huissier, photographies, etc...) en présence et dûment convoqués du représentant du Maître de l'ouvrage, du Maître d'oeuvre, des riverains et des Entrepreneurs concernés.
Tous les frais relatifs à la préparation de son offre ainsi qu'à la prise de possession du site et des bâtiments, quelle qu'en soit la nature ou l'importance sont à la charge de l'Entrepreneur.

S'agissant d'intervention sur un bâtiment existant, l'entrepreneur devra obligatoirement prendre connaissance des lieux et s'être rendu compte de la consistance des travaux à effectuer ainsi que toutes les difficultés et sujétions de mise en œuvre pouvant résulter de leur exécution.
Dans le cas de démolition partielle de construction pour des travaux de transformation ou d'extension, il convient de prendre, outre les mesures générales de sécurité pour les travaux de démolition, des mesures pour conserver et protéger la partie de la construction à épargner.

Mission de repérage et évaluation des risques
Avant le début des travaux de démolition l'entrepreneur devra effectuer un examen complet et approfondi des ouvrages à démolir, ainsi que des ouvrages et sites contigus.
L'examen préalable sera complété par l'établissement d'une notice de procédure et plan de démolition.
L'examen préalable devra permettre de définir dans la notice de procédure :

- les caractéristiques structurelles de l'ouvrages (métal, bois, béton, béton armé, béton précontraint, etc...)
- le repérage des modifications de l'ouvrage : transformation, nouvelles ouverture, etc...
- l'état de vétusté de l'ouvrage : éléments structurels, stabilité etc...
- l'état de conservation des différentes installations,
- l'environnement de l'ouvrage
- le recensement des éléments à risques spécifiques
- les ouvrages de grilles EP ou égout
- le comptage des eaux potables

Localisation : Sur l'ensemble du projet et voisinage

1.7 EXECUTION DES TRAVAUX

Mise en œuvre des cloisons, doublages, faux-plafonds.
Elle se fera suivant la notice technique des fabricants. Les cloisons comporteront tous les accessoires nécessaires tels que semelles sur le sol, rails en plafond si nécessaire, montants d'extrémités, fourrures et tasseaux nécessaires au montage, réservations demandées par les autres corps d'état, renforts bois au droit des charges lourdes telles que lavabos et appareils sanitaires.
Les cloisons et doublages fermant les pièces humides recevront en pied une semelle plastique se remontant sous les plinthes.
La totalité des angles saillants sera traitée par bande armée.
Dans les pièces recevant une chape ou un carrelage, le pied des cloisons ou doublage sera protégé par une feuille de polyane.
L'exécution des cloisons s'entend compris pose des huisseries des portes et trappes dans les cloisons et fixation dans les voiles béton armé (fourniture par le menuisier), compris toutes les sujétions de coordination avec le lot électricité pour les incorporations.
Le présent lot se reportera obligatoirement au CCTP des lots concernant les ouvrages mitoyens.
Les cloisons de doublage et cloisons séparatives sous dalle béton armé seront terminées par interposition d'un joint compressible.
Le présent lot est entièrement responsable des problèmes de joints de raidissement de ses cloisons. Il est réputé avoir une parfaite connaissance des supports sur lesquels il appuie ses ouvrages.
Mise en oeuvre des plafonds suspendus
Elle se fera suivant la notice technique du fabricant avec utilisation obligatoire des accessoires liés spécifiquement au type de plafond posé.
Pour les faux-plafonds sur ossature, pose avec résiduel équilibré selon un calepinage à remettre à la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage avant exécution, pour approbation ou observations.
Les suspentes des appareils d'éclairage, ainsi que la pose de ces appareils, restent à la charge du lot Electricité.
Pour les plafonds semi-encastrés sur ossature apparente, les dalles de rive seront feuillurées au droit des cornières de rive.
Seules les suspentes à tiges galvanisées sont admises. Interdiction d'utilisation de fil de fer, câblette ou feuillard.

Pour les plafonds isolés, l'entrepreneur du présent lot tiendra compte du poids des isolants pour le calcul de l'entraxe et de la résistance de ses ossatures.
Les prix unitaires des ouvrages incluront toutes les ossatures primaires rendues nécessaires pour une bonne tenue des plafonds (plâtre, laine minérale et autres) ainsi que toutes les retombées entre les différents niveaux de plafonds (bandeaux en panneaux de particules alaisés sur la tranche vue).

1.8 SUPPORTS

Supports Verticaux
- L'entrepreneur s'informera auprès des entreprises de maçonnerie et ossature bois de la nature de la structure porteuse destinée à recevoir l'ossature secondaire verticale support des cloisons et doublages à la charge du présent lot.
- Ces prestations font intégralement partie du forfait.

Supports de plafond
- L'entrepreneur s'informera de la nature de la structure porteuse destinée à recevoir l'ossature secondaire et le plafond à la charge du présent lot.
Ces prestations font intégralement partie du forfait.

1.9 GARANTIE ACOUSTIQUE

Pour certaines cloisons, des qualités d'isolement acoustique sont demandées. L'entrepreneur mettra tous les moyens nécessaires pour obtenir l'affaiblissement prévu. Le coût des mesures de contrôle demandées par la Maîtrise d'Ouvrage est à la charge du présent lot.

1.10 PRESCRIPTIONS PARASISMIQUES

Le bâtiment est situé en zone de sismicité zone 3, bâtiment d'importance 2.
En effet, lors d'une secousse, les cloisons ne doivent pas constituer un danger pour les occupants. Elles ne doivent pas pouvoir basculer.
Pour cela, on adoptera les dispositions suivantes :
- la fixation des cloisons permettra un libre déplacement du bâtiment (les cloisons ne doivent pas modifier la raideur des éléments structuraux),
- les cloisons ne présenteront pas de bord libre, elles seront soit "harpées" avec une paroi perpendiculaire, soit munies d'un poteau d'about (masqué dans l'épaisseur ou apparent),
- les baies et huisseries seront encadrées par une ossature métallique ou bois (un montant vertical de chaque côté filant du sol au plafond) et des traverses horizontales (cette ossature sera réalisée au moyen de rails et de montants courants).

Les faux-plafonds ne devront pas présenter de risque pour les occupants en cas de chute.

1.11 COORDONNATEUR SECURITE

Voir article correspondant dans les Spécifications Techniques Générales communes à tous les corps d'état.

1.12 GESTION DES DECHETS

Voir article correspondant dans les Spécifications Techniques Générales communes à tous les corps d'état.

1.13 LIMITES DE PRESTATIONS

La nature des supports fera l'objet de procès-verbaux de réception entre l'entrepreneur du présent lot et les entrepreneurs des autres lots concernés.
Il est précisé que le peintre est complètement responsable de ses supports dès le début de son intervention et doit, dès lors, un état de finition parfait et conforme aux règles de l'art.

L'entrepreneur devra s'assurer de la compatibilité des peintures avec les supports.

L'entrepreneur du présent lot doit se mettre en rapport avec les corps d'état concernés pour la bonne finition de ses ouvrages, soit avec :
➔ LE LOT MENUISERIES
- La fourniture des poteaux d'arrêt pour isolant et cloison. La pose sera effectuée par le titulaire du présent lot.
- La fourniture des huisseries de blocs-portes à incorporer dans les ouvrages du présent lot.
- La fourniture des bâtis de trappes de visite pour incorporation dans les ouvrages du présent lot.
- La fourniture des contre-bâtis pour arrêt isolant au droit des portes.
- Renseigner le présent lot au sujet des poids et couples des portes liées aux cloisons.
➔ LE LOT CVC
- La fourniture des plans de réservations des différents équipements de plomberie et de génie climatique.
- L'exécution des découpes nettes avec les outils appropriés, pour les ouvrages de son lot à incorporer aux ouvrages de cloisons et doublages, y compris implantations.
- Renseigner le présent lot au sujet des divers emplacements des équipements liés aux cloisons qui sont considérés comme des charges lourdes (lavabos, paillasses, radiateurs, etc.).
- La fourniture des renforts pour pose de matériels techniques lourds sur cloisons ou doublages.
- La fourniture et pose des bâtis supports de WC suspendus.
- La fourniture et mise en œuvre des isolants en laine de verre autour des canalisations dans les gaines techniques.
- Pendant la période de préparation, fourniture des plans de réservations des équipements techniques indiquant avec précision l'implantation des canalisations cheminant en faux plafonds et celle des organes de coupure ou de contrôle devant être visitables.
- Renseigner le présent lot au sujet des divers emplacements des équipements liés aux cloisons qui sont considérés comme des charges lourdes (radiateurs, etc...).
- La fourniture des renforts pour pose de matériels techniques lourds sur les cloisons ou doublages.
➔ LE LOT ELECTRICITE
- La fourniture des plans de réservations pour luminaires et autres équipements d'électricité, courants forts et faibles.
- L'exécution des découpes nettes avec les outils appropriés, pour les ouvrages de son lot à incorporer aux ouvrages de cloisons et doublages, y compris implantations.
- Les descentes de canalisations dans les ouvrages du présent lot, compris percements normalisés pour prise de courants, interrupteurs, attentes, etc...
- La fourniture des renforts pour matériels techniques lourds sur les cloisons ou doublages.

1.14 QUALIFICATION AMIANTE SS4

Le rapport de repérage amiante avant travaux joint à la présente consultation a noté la présence d'amiante dans des colles non bitumineuses localisées sous certains revêtements de sols souples de R+1 du bâtiment.

Les sols souples existants ne contiennent pas d'amiante.
Les cloisons R+1 à démolir sont posées au-dessus des sols souples existants.
La démolition des cloisons n'impactera pas les colles contenant de l'amiante.
Les sols souples existants sont conservés
Des sols souples neufs seront collés sur les sols souples existants.

L'entreprise devra être qualifiée en formation intervention SS4 pour travaux en présence d'amiante
Les attestations de compétences devront être joints au dossier de candidature.

2 Description des travaux : cloisons, doublages, faux-plafonds

2.1 TRAVAUX PREPARATOIRES

2.1.1 Installation et protection de chantier, dépenses d'investissement

L'entrepreneur devra se conformer aux termes du PGC pour l'installation de chantier. L'entrepreneur doit prévoir la protection de son chantier en conformité avec la réglementation de sécurité et les impératifs du Maître de l'Ouvrage.

Dépenses d'investissement et installation de chantier : voir PGC et STGC pour constitution

Conformément à la norme NFP 03-001 et aux prescriptions du PGCSPS, seront chiffrés dans ce poste :

- Visite et constat d'état des lieux avec la MOA
- Panneau de chantier format 1mx2m et les panneaux d'obligation (chantier interdit au public, etc.),
- Fluides électricité et eau pour les besoins du chantier : mise à la disposition par la MOA aux entreprises. Absence de refacturation par la MOA.
-
- Sanitaires/WC: mise à disposition par la MOA aux entreprises, à proximité du chantier
- Location, Mise en place, branchements de 2 bungalows : réfectoire et vestiaires pour l'ensemble des lots
- Fourniture du mobilier pour réunion de chantier (tables + chaises) qui se feront dans un bureau du R+1 du bâtiment
- 4 casques pour visiteurs,
- Réalisation d'un cloisonnement provisoire de fermeture du passage au R+1 entre les batiments SDAR et de centreCœur
- Installation coffrets et éclairage de chantier : à la charge du lot ELEC.

L'entreprise tiendra compte dans son prix de la fourniture, de la mise en œuvre et du repliement des matériels.

L'entrepreneur sera tenu de respecter, sans frais, toutes les exigences formulées par l'aménageur, la CRAM et l'Inspection du Travail, concernant les installations de chantier. L'offre devra prendre en compte le phasage.

2.1.2 Déplacement mobilier, protection, réaménagement, Nettoyage à l'avancement des travaux

L'entreprise aura à sa charge le déplacement/protection du mobilier de chaque bureau au RDC au fur et à mesure de l'avancement des travaux qui se fera 3 bureaux par 3 bureaux ; Cela comprend :

- Déplacement du mobilier au centre des bureaux,
- Protection du mobilier avec film polyane
- Réaménagement du bureau à l'identique après intervention.
- Nettoyage complet des bureaux avant restitution aux usagers.

Nettoyage complet et soigné de toutes les surfaces des bureaux, à l'avancement des travaux, avant restitution au personnel INRAE des bureaux rénovés, y compris vitrages intérieurs-.
Nettoyage quotidien de la circulation et du hall du RDC qui doivent rester propres et non encombrés.

Cette prestation devra être particulièrement soignée, toute dégradation du matériel entrainera le remplacement à l'identique.

2.2 TRAVAUX DE DEPOSE DECONSTRUCTION

TOUS LES OUVRAGES NECESSAIRES A UN PARFAIT ACHEVEMENT DES OUVRAGES DANS LE RESPECT DES PLANS, DES D.T.U ET DES NORMES EN VIGUEUR, DOIVENT ETRE COMPRIS DANS CETTE OFFRE. L'ENTREPRENEUR DEVRA COMPLETER PAR SES CONNAISSANCES, LES IMPRECISIONS OU OMISSIONS DU PRESENT DOCUMENT ET IL RESTE SEUL RESPONSABLE DE L'EXECUTION TOTALE, DANS LES REGLES DE L'ART, DE TOUS LES OUVRAGES DE SA PROFESSION NECESSAIRE A LA PARFAITE REALISATION DE SON LOT SANS QU'IL PUISSE EN AUCUN CAS PRETENDRE A UNE QUELCONQUE MAJORATION DE SON OFFRE.

2.2.1 Dépose des ouvrages de second œuvre

Dépose ou déconstruction soignée d'ouvrages de second œuvre existants repérés sur le plan de démolition Comprenant :

- des cloisons (y compris portes existantes à protéger avant réinstallation)
- La dépose des faux-plafonds et plâtre en sous-face de plancher en retombées de poutres, y compris laine de verre.
- La dépose des complexes de revêtements de sol (sols durs carrelage du sanitaire RDC y compris chape) jusqu'à la dalle béton.
- Tous les revêtements de faïences, plinthes et carrelages posés sur les murs existants des sanitaires.
- La dépose des cadres, huisseries, dormants incorporés.
- Les rebouchages et/ou scellements des maçonneries avoisinantes après dépose des ouvrages.
- Toutes sujétions d'échafaudages, d'étaiements, de confortements provisoires.
- La protection des accès contre les risques de chutes.
- La protection des sols, murs et plafonds conservés.
- Déconstruction des placards et rangements.

Localisation : suivant plans architecte de l'ensemble de l'opération et carnet de détails. Plan démolition. Existants

2.3 TRAVAUX DE CLOISONNEMENT EN PLAQUE DE PLATRE

Cloison sèche constituée par l'assemblage de plaques de plâtre cartonnées à bords amincis, standard, vissées sur ossature métallique galvanisée centrale avec ou sans incorporation d'une isolation centrale constituée d'un matelas de laine minérale.
La conception de ces cloisons devra avoir obtenu un avis technique. Travaux comprenant notamment :

Fourniture, manutention, stockage et mise en œuvre des plaques, des rouleaux de laine minérale et des divers accessoires,
Tous travaux de mise en œuvre conformément à l'avis technique et aux prescriptions techniques du fabricant,
- Fixation mécanique des rails hauts et bas
- Interposition d'un feutre bitumineux (pièces sèches) ou d'un film polyéthylène (pièces humides) sous le rail bas
- Renforts pour : consoles, appareils sanitaires, chaudières murales, radiateurs (les positionnements seront indiqués par les corps d'état concernés),etc...
- Incorporation d'une isolation en laine minérale
-Fixation mécanique de plaques de plâtre cartonnées à bords amincis, standard (type PREGYPLAC AIR de chez SINIAT ou équivalent) ou hydrofuge (dans les pièces humides) sur les faces extérieures,
- Calicot et façon de joints ratissés entre plaques et jonction entre murs et plafonds,
- Coupes biaises, entailles, réservation pour grilles et divers, garnissages et calfeutrements,
- Renforts d'angle par arêtes métalliques constitués de deux feuilles d'acier ou bandes armées, collés sur support de hauteur d'étage
- Raidisseurs éventuels.
- Traitement des joints par calicot, rebouchage des trous, calfeutrements, garnissages, enduit surfin éventuel de finition sur l'ensemble de ces cloisons, profil de finition type PLACOLISTEL ou produit équivalent le cas échéant,
- Habillage en plaque de plâtre du chant lors de l'arrêt des cloisons et des embrasures
- Nettoyage après coup,
- Échafaudage et platelage éventuel,
- Pose d'huisseries des portes intérieures (fourniture au corps d'état Menuiserie).
- Parement livré prêt à peindre
- La mise en œuvre sera conforme à la règlementation en vigueur, aux avis techniques et recommandations du fournisseur.

2.3.1 Cloisons de plaque plâtre 78/48 38 dB

Cloisons en plaques de plâtre sur ossature métallique comprenant :
- Exécution, fourniture et mise en œuvre
- Ossature métallique en profilé acier galvanisé composée de rail haut, bas et montants, renforts au droit des portes,

tous les accessoires selon les prescriptions du fabricant et indications des autres corps d'état
• Rails et montants 48-50 pour cloisons 72/48 en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e, simples ou doublés dos à dos, disposés à entraxe 0,40 m ou 0,60 m pour montage grande hauteur
• **Parement par face : 1 plaque de plâtre cartonné de 13 mm d'épaisseur**
• Isolant acoustique en laine de chanvre, lin ,coton revêtu d'un voile de polyester non tissé, épaisseur 45 mm
• Indice d'affaiblissement acoustique Rw + C ≥ 38 dB
• **Cloisons CF 1/2h (EI30)**
• Réaction au feu : C-s3, d0
• Les plaques de plâtre seront de qualité hydrofuge dans les pièces humides
• Les plaques seront vissées sur ossatures par vis auto taraudeuses, le traitement des joints de plaques sera exécuté à l'aide de bandes plâtrées avec enduit spécial, prescrit par le fabricant et enduit de finition
• Y compris finitions des angles saillants et toutes sujétions
• Y compris réalisation de réservations et rebouchage pour passage des réseaux de CVC et CFO CFA
• La liaison avec les parois, plafonds, planchers sera réalisée selon les prescriptions du fabricant et DTU en vigueur et devront comporter les semelles résilientes, U plastiques au droit des pièces
humides, renforts d'angles et tous autres accessoires
• Incorporations d'huisseries fournies par le lot menuiseries intérieures
Dans les combles les cloisons dépasseront de 30cm par rapport au faux-plafond

NOTA : Pour les cloisons du bureau B au R+1. Les cloisons devront être interrompues au niveau du faux-plafond afin de pouvoir être démontées sans impacter la continuité du faux-plafond.

Localisation : Selon les plans, coupes et repérages Architecte.

2.3.2 Cloisons de plaque plâtre 78/48 hydro 38 dB

Cloisons en plaques de plâtre sur ossature métallique comprenant :
• Exécution, fourniture et mise en œuvre
• Ossature métallique en profilé acier galvanisé composée de rail haut, bas et montants, renforts au droit des portes, tous les accessoires selon les prescriptions du fabricant et indications des autres corps d'état
• Rails et montants 48-50 pour cloisons 72/48 en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e, simples ou doublés dos à dos, disposés à entraxe 0,40 m ou 0,60 m pour montage grande hauteur
• **Parement par face : 1 plaque de plâtre cartonné hydrofuge de 13 mm d'épaisseur**
• Isolant acoustique en laine de chanvre, lin ,coton revêtu d'un voile de polyester non tissé, épaisseur 45 mm
• Indice d'affaiblissement acoustique Rw + C ≥ 38 dB
• **Cloisons CF 1/2h (EI30)**
• Réaction au feu : C-s3, d0
• Les plaques de plâtre seront de qualité hydrofuge dans les pièces humides
• Les plaques seront vissées sur ossatures par vis auto taraudeuses, le traitement des joints de plaques sera exécuté à l'aide de bandes plâtrées avec enduit spécial, prescrit par le fabricant et enduit de finition
• Y compris finitions des angles saillants et toutes sujétions
• Y compris réalisation de réservations et rebouchage pour passage des réseaux de CVC et CFO CFA
• La liaison avec les parois, plafonds, planchers sera réalisée selon les prescriptions du fabricant et DTU en vigueur et devront comporter les semelles résilientes, U plastiques au droit des pièces
humides, renforts d'angles et tous autres accessoires
• Incorporations d'huisseries fournies par le lot menuiseries intérieures

Localisation : Selon les plans, coupes et repérages Architecte.

2.3.3 Encloisonnement WC suspendu

L'entreprise devra la réalisation des encoffrements des sanitaires suspendus.
L'encoffrement sera réalisé en plaque de plâtre BA25 hydrofuge ou 2 BA 13 hydrofuge.
Localisation : Sanitaires

2.4 A U T R E S T R A V A U X

2.4.1 Doublage BA13 sur ossature métal

Fourniture et pose de doublage avec parement en plaque de plâtre BA13 sur ossature métallique comprenant :
- Mise en oeuvre des rails (métallique) tous les 60 cm dans l'épaisseur de l'isolant
- Ossature métallique galvanisée de 48 mm d'épaisseur.
- 1 plaque de plâtre cartonnées à bords amincis de 13 mm
- Mise en oeuvre et traitement des joints par enduit spécial selon préconisation fabricant
- Arêtes métalliques à tous les angles saillants
- Compris toutes sujétions d'exécution.
- Finition prêt â peindre

Localisation : Bureau 14 RDC, Sanitaire RDC

2.4.2 Ouvrages divers

2.4.2.1 Pose des huisseries

Comprenant :
- pose, par le présent lot, de l'ensemble des huisseries du projet. Les huisseries seront livrées par le lot menuiseries intérieures qui fournira au présent lot, et sur plans, toutes les localisations nécessaires des huisseries,
- l'entreprise du présent lot veillera à interdire les "vides de construction" à la périphérie des huisseries, vides préjudiciables aux performances acoustiques de l'ensemble,
- le réglage final des ouvrants et les finitions autour des huisseries sont dus au lot menuiseries intérieures.

Localisation : Huisseries et trappes intérieures

2.4.2.2 Renforts de cloisons

Réalisation des renforts de cloisons par plaques métalliques, fourrures bois, rails et montants supplémentaires aux emplacements indiqués pendant la phase de préparation pour support des équipements ci-après :
- Lavabos, vasques, auges, radiateurs.
- Habillages bois-ciment.
- Ou tous autres équipements de poids conséquent, etc...

Localisation : Ensemble des renforts des cloisons nécessaires, suivant indications des lots techniques, et notamment au droit de l'ensemble des blocs WC suspendu, ainsi que des vasques et lavabo situés dans les sanitaires.

2.5 TRAVAUX DE FAUX-PLAFOND DEMONTABLES

2.5.1 Faux plafonds panneaux perforés - Dim. 60x60cm

Fourniture et pose de plafonds démontables de type GYPTONE ACTIV'AIR POINT 11 E15 de chez PLACO ou équivalent comprenant :
• Système de suspension type bords feuillurés et ossature semi-encastrée T15 et fixée à la structure par l'intermédiaire de suspentes, profils laqué blanc, compris cornières de rives. F.LANGLOIS, architecte DPLG CMA31
• Dalles de plafonds plâtre perforée GYPTONE ACTIV'AIR POINT 11 de chez PLACO ou équivalent de 600 x 600 de 10 mm d'épaisseur à bords feuillurés.
• Décor ACTIV'AIR POINT 11 ou équivalent avec perforation rondes compris interposition d'un feutre acoustique noir au dos de la dalle
• Dalle peinte blanc RAL 9010
- Accessoires de finition, cornières de rives, d'angles, etc...
- Sujétions : coupes droites ou biaises, chutes, échafaudages et matériels nécessaires à la pose, découpes pour luminaires, chevêtres pour luminaires, découpes pour encastrements de grilles, trappes et autres, joues, remontées

verticales, traitements des rives, raccords avec les ouvrages attenants, etc. ...
- Mise en oeuvre suivant prescriptions du fabricant.
- Compris fourniture et pose de faux plafonds dans les placards et gaines techniques accessibles.
Caractéristiques techniques :
- Module (mm) : 600 X 600
- Bords : E
- Epaisseur de dalle (mm) : 15
- Type d'ossature : apparente en T - Largeur d'ossature (mm) : 15
- Réaction au feu (NFP 92-510) : M0
- Absorption acoustique (alpha w) : 0.65 (LM).
- Résistance à l'humidité (%RH) : 95 à 30°C
- Teinte : Toutes teintes au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.
- Entretien - Maintenance : Epoussetage ou dépoussiérage hebdomadaire à l'aspirateur.

Localisation : Selon plan repérage faux plafonds.

2.5.2 Remplacement des dalles de faux plafonds panneaux perforés - Dim. 60x60cm

En remplacement des dalles existantes et en conservant l'ossature de faux-plafond existante.
Fourniture et pose de dalles de faux-plafonds démontables de type GYPTONE ACTIV'AIR POINT 11 E15 de chez PLACO ou équivalent comprenant :
• Dalles de plafonds plâtre perforée GYPTONE ACTIV'AIR POINT 11 de chez PLACO ou équivalent de 600 x 600 de 10 mm d'épaisseur à bords feuillurés.
• Décor ACTIV'AIR POINT 11 ou équivalent avec perforation rondes compris interposition d'un feutre acoustique noir au dos de la dalle
• Dalle peinte blanc RAL 9010
L'entreprise devra toutes les reprises d'adaptation et de remise en état de l'ossature après dépose des dalles existantes.
- Accessoires de finition, cornières de rives, d'angles, etc...
- Sujétions : coupes droites ou biaises, chutes, échafaudages et matériels nécessaires à la pose, découpes pour luminaires, chevêtres pour luminaires, découpes pour encastrements de grilles, trappes et autres, joues, remontées verticales, traitements des rives, raccords avec les ouvrages attenants, etc. ...
- Mise en oeuvre suivant prescriptions du fabricant.
- Compris fourniture et pose de faux plafonds dans les placards et gaines techniques accessibles.
Caractéristiques techniques :
- Module (mm) : 600 X 600
- Bords : E
- Epaisseur de dalle (mm) : 15
- Type d'ossature : apparente en T - Largeur d'ossature (mm) : 15
- Réaction au feu (NFP 92-510) : M0
- Absorption acoustique (alpha w) : 0.65 (LM).
- Résistance à l'humidité (%RH) : 95 à 30°C
- Teinte : Toutes teintes au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.
- Entretien - Maintenance : Epoussetage ou dépoussiérage hebdomadaire à l'aspirateur.

Localisation : Selon plan repérage faux plafonds.

2.5.3 Trappes d'accès combles

Dimension : 60x60
Fourniture et pose d'une trappe d'accès aux combles
Création du chevêtre dans le plafond existant.
Les trappes seront en bois prêt à peindre équipée de paumelles pour maintien en position d'ouverture.

Localisation : Sanitaire R+1

2.6 TRAVAUX D'ISOLATION

2.6.1 Isolation combles 28cm ep

Isolation déroulée en deux couches croisées de 140mm chacune pour une épaisseur totale de 280mm.
Isolation en laine de roche revêtue d'un kraft polyéthylène

- R = 7m2°C/W (à justifier par fiche technique de l'isolation)

Localisation : Selon plan de repérage

3 Description des travaux : sols, faïences, peinture

3.1 CHAPE

3.1.1 Chape sèche

Chape sèche de type Fermacell ou techniquement équivalent
Hauteur à compenser 200mm

Fourniture et mise en œuvre d'une chape sèche constituée :
- de plaques de sol composées de 2 plaques de gypse armé de fibres de cellulose préassemblées en usine et étant au minima classé Bfl-s1 en réaction au feu selon la norme EN 13501. Plaques de sol de 30 mm associées à un isolant contrecollé en fibres de bois de 10 mm
- d'un mortier d'égalisation destiné à combler des hauteurs de ragréage de 40 à 2000 mm, composé de petits grains de mousse en polystyrène recyclé d'un diamètre de 2 à 8 mm auxquels a été ajouté un liant à base ciment.

Les plaques seront assemblées par collage, puis vissage. La mise en œuvre se fera conformément aux préconisations du fabricant et aux avis techniques

Localisation : Sur toute la surface du sanitaire R+1

3.1.2 Chape liquide

Fourniture et mise en œuvre d'une chape de mortier fluide à base de sulfate de calcium, autonivelante, type Agilia sols A des Etablissements Lafarge ou équivalent.
Produit sous avis technique en cour de validité. Mise en oeuvre suivant les recommandations du D.T.U. 52.1 et 21 avec toutes sujétions de pompage, mise à niveau, réglage, protection du support. Compris joints de pré-fissuration Bandes de rives en matériau résilient (épaisseur minimale 5 mm) en périphérie de l'ouvrage et pour désolidarisation de tous les éléments verticaux. Surfaçage du dessus, finition lissée.
Mise en œuvre sur isolant phonique
Tolérances de planéité du DTU
Epaisseur : 60 mm environ

Localisation : Sur toute la surface du sanitaire RDC

3.2 REVETEMENTS MURAUX

A chaque intervention l'entreprise devra la dépose des plinthes ou faïences si nécessaires.

3.2.1 Faïences collées 20*20

Fourniture et pose de revêtement mural en faïence comprenant :

- Pose par colle compatible avec les supports possédant un Avis Technique du CSTB
- Profils d'angles en aluminium ou inox exclusivement (PVC proscrit).
-
- compris réalisation des joints au mortier hydrofuge teinté dans la masse de même couleur que les carreaux. d'étanchéité sur appareils sanitaires, et les jonctions avec les revêtements muraux, de sols ou de plafonds, (qualité anti-moisissure et anti-noircissement),
- calepinage à définir au moment de l'exécution avec l'architecte, jusqu'à concurrence de la surface prévue au marché, le mur devra être entièrement calepiné même s'il n'est pas entièrement recouvert de faïences.

Dimension 20x20
Toutes teintes au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant avec un minimum de 20 teintes compris teintes unies.

Localisation : Voir détail architecte localisation
Au droit des points d'eau

3.3 PREPARATIONS DES SUPPORTS

3.3.1 Préparation des fonds (murs et plafonds)

Subjectiles :

Cloisons, Murs et Plafonds

Huisseries et portes

Ouvrages préparatoires :
Échafaudages,
Ponçage, nettoyage, époussetage, égrenage,
Sur les plaques de plâtres existants :
Ratissage de finition pour obtenir une surface lisse, ponçage,
Une couche d'impression, teinte ajustée à la couleur de finition,
Huisseries et portes :
La prestation comprend le lissage des supports existants

3.4 PEINTURE SUR PAROIS VERTICALES

3.4.1 Peinture acrylique sur murs, cloisons

Ouvrages préparatoires :
Une couche d'impression sur support poreux.
Epoussetage ;
Révision des joints ;
Enduit non repassé ;
Ponçage, époussetage ;
Couche d'impression.
Classe COV A+

Peinture :
Peinture aux copolymères acryliques en dispersion aqueuse, bénéficiant du label « NFenvironnement » comprenant :
une couche d'impression multi-surfaces à base de résines acryliques et alkydes en émulsion de type MUROPRIM, des Ets LA SEIGNEURIE ou techniquement équivalent.
2 couches de finitions type SOYTEX des Ets LA SEIGNEURIE ou techniquement équivalent.
Degré de brillant : Satiné
Couleur : Au choix de l'architecte. Finition : Courante.

Localisation : voir plan de localisation

3.5 PEINTURE SUR PAROIS HORIZONTALES

3.5.1 Peinture acrylique sur plafonds

Subjectiles :
Plafonds existants
Ouvrages préparatoires :
Une couche d'impression sur support poreux.
Epoussetage ;
Révision des joints éventuels;
Enduit non repassé ;
Ponçage, époussetage ;
Couche d'impression.
Peinture :
Peinture aux copolymères acryliques en dispersion aqueuse, bénéficiant du label « NF environnement » comprenant :
une couche d'impression multi-surfaces à base de résines acryliques et alkydes en émulsion de type MUROPRIM, des Ets LA SEIGNEURIE ou techniquement équivalent.
2 couches de finitions type SOYTEX des Ets LA SEIGNEURIE ou techniquement équivalent.
Degré de brillant : Satiné
Couleur : Au choix de l'architecte.
Finition : Courante.
Classe COV A+

Localisation : Plafonds repérés sur carnet de détail C01

3.6 PEINTURE SUR MENUISERIES INTERIEURES

3.6.1 Peinture sur huisseries et porte bois

Subjectiles :
- Ensemble des menuiseries y compris huisseries et trappes
Ouvrages préparatoires :
Égrenage, brossage,
Impression sur les ouvrages livrés bruts.
Rebouchage et ponçage.
Finition par 2 couches de peinture aux copolymères acryliques en dispersion aqueuse, bénéficiant du label « NF environnement » type OVERTOP des Ets BLANCHON ou techniquement équivalent.
Classe COV A+

Localisation : Au droit des ouvrages bois (huisseries et bloc-portes, trappes, ensembles menuisés, portes de placard, etc…). Ensemble des menuiseries bois

3.6.2 Peinture sur plinthes bois intérieures

Subjectiles :
- Ensemble des plinthes bois

Ouvrages préparatoires :
• Egrenage, brossage,
• Impression sur les ouvrages livrés bruts.
• Rebouchage et ponçage.
• Finition par 2 couches de peinture aux copolymères acryliques en dispersion aqueuse, bénéficiant du label « NF environnement » type OVERTOP des Ets BLANCHON ou techniquement équivalent.

Localisation : Toutes les pièces créées et existantes avec plinthes bois

3.7 PEINTURE SUR SUPPORT METALLIQUE

3.7.1 Peinture sur main-courante intérieure

Ouvrages revêtus d'une couche primaire de protection antirouille
- Brossage des salissures
- Époussetage
- Révision du primaire

Ouvrages en acier galvanisé à chaud ou métallisé
- Nettoyage ponctuels, brossage léger, époussetage
- Révision du primaire par couche de peinture au chromate de zinc
- Couche de peinture primaire réactive ou de colmatage, ou anticorrosive à accrochage direct

Ouvrages en aluminium
- Dégraissage à l'aide de solvant chloré ou aromatique, suivi d'un essuyage soigné et complétépar un décapage et l'application d'une peinture réactive
- Décrochage avec produit spécial suivi d'un rinçage
- Couche ou dépolissage d'accrochage adapté au support

Métaux non ferreux, type zinc, laiton, cuivre
- Dégraissage suivant même procédéque pour l'aluminium, brossage léger, époussetage
- Couche d'accrochage spéciale (couche de peinture primaire réactive)

Peinture :
- 2 couches d'une peinture laqué antirouille d'aspect brillant à base de résine alkyde-polyuréthane et de pigments inhibiteurs de rouille pour la protection et de la décoration des ouvrages métalliques
- État de finition : Finition B.

Localisation : main-courante extérieure de l'escalier intérieur

3.8 REVETEMENT DE SOL SOUPLE LINOLEUM

3.8.1 Revêtement de sol linoléum 2,5 mm – 6db

Support : sur revêtement de sol existant ou sur chape neuve (sèche ou liquide)
- Fourniture et pose de revêtements de sols linoléum en lès de 2m de large, soudé à chaud aux joints, type FRESCO chez FORBO ou produit équivalent.

Revêtement de sol linoléum compact calandré en lés de 2 m
Fourniture et pose d'un revêtement de sol linoléum compact calandré en lés de 2 m de large, certifié QB UPEC avec un classement U4 P3 E1/2 C2 type Marmoleum 2,5 mm. Il sera composé jusqu'à 97 % de matières premières d'origine naturelle (jute, huile de lin, de résines naturelles, farine de bois, pigments et de charges minérales) et jusqu'à 69% de matières biosourcée d'origine végétale. Le produit contiendra jusqu'à 37 % de contenus recyclés. Son poids total sera de 2 900 gr/m². Il présentera une résistance au glissement classée R9 et pourra atteindre le classement R10 (selon références spécifiques) afin d'offrir une meilleure performance au glissement dans certains locaux ; Réaction au feu : Cfl-s1 Le produit sera doublement calandré dans la masse sur une toile de jute enduite dont une couche de marmoleum recyclé supplémentaire pour une résistance au poinçonnement moyen de 0,08

mm. Il sera naturellement bactériostatique et résistera à la cigarette. Il bénéficiera d'une protection de surface à base aqueuse pour assurer une surface homogène et facile d'entretien. Cette protection évitera toute métallisation et apportera une résistance aux rayures, à l'abrasion et aux agents tachant type bétadine, éosine, gel hydroalcoolique.

Pose collée : Mise en œuvre et type de colle type 611 eurostar lino Plus (EC1+) ou 418 Euroflex lino polaris suivant préconisations du fabricant et dans le respect du NF DTU 53.12. En fonction de la classification UPEC des locaux du CSTB et de la nature du support l'Entreprise devra utiliser les méthodologies de mise en œuvre qu'implique le classement E. E1 : joints soudés à chaud et E2 : joints soudés à chaud + étanchéité en rives.

Localisation : voir plan architecte et détail

3.9 NETTOYAGE

Nettoyage OPR (Opérations Préalables à a Réception) :

- Nettoyage à effectuer **avant la pré-réception**, dans tous les locaux :

Balayage de l'ensemble de sols, décrottage des joints
Nettoyage de l'ensemble des sols : nettoyage ménagé effectué par l'intermédiaire de balai ménage, aspirateur et serpillière.
Nettoyage des menuiseries et des vitrages aux 2 faces, y compris grattage et nettoyage des pièces d'appui
Nettoyage des faïences avec lavage et essuyage
Nettoyage des appareils sanitaires, robinetteries et miroirs

Nettoyage des quincailleries, des appareillages électriques, des luminaires, des radiateurs
Époussetage des portes, plinthes, baies, etc.
Évacuation de tous les gravois

Nettoyage de reception:

- Nettoyage à effectuer **avant la réception** des travaux dans tous les locaux

Balayage et lavage sols,
Nettoyage de l'ensemble des sols : nettoyage ménagé effectué par l'intermédiaire de balai ménage, aspirateur et serpillière
Nettoyage des menuiseries et des vitrages aux 2 faces, y compris grattage et nettoyage des pièces d'appui
Nettoyage des faïences avec lavage et essuyage
Nettoyage des appareils sanitaires, robinetteries et miroirs
Nettoyage des quincailleries, des appareillages électriques, des luminaires, des radiateurs
Époussetage des portes, plinthes, baies, etc.
Évacuation de tous les gravois
Nettoyage des terrasses extérieures
Enlèvement de tous les détritus